

MÉMO TRI

DÉCOUVREZ COMMENT MIEUX TRIER VOS DÉCHETS

Dans votre commune



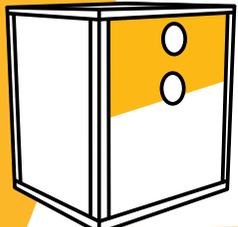
Plus d'info sur la gestion des déchets
lillemetropole.fr/dechets

CITEO

**AYEZ LE BON GESTE,
 CHANGEZ DE RÉFLEXE**

MIEUX TRIER SES DÉCHETS AVEC LA MEL

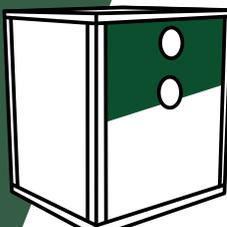
Emballages ménagers et papiers



Les emballages recyclables et les papiers (sans le verre) sont à déposer dans un Point d'Apport Volontaire uniquement en vrac.

- Aérosols, boîtes de conserve, canettes, barquettes en aluminium, couvercles et bouchons en métal
- Briques alimentaires, petits cartons, boîtes de pizza
- Papiers, enveloppes, journaux, catalogues, cahiers et livres
- Bouteilles et flacons en plastique avec ou sans bouchon

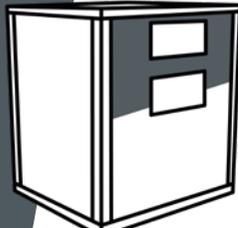
Emballages en verre



Les emballages en verre sont à déposer dans un Point d'Apport Volontaire en vrac.

- Bouteilles en verre sans bouchon, flacons de vernis et de parfum
- Pots et bocaux en verre sans couvercle

Ordures ménagères



- Restes de repas, coquilles d'œuf, épluchures de fruits et de légumes
- Marc de café, sachets de thé, essuie-tout
- Petites quantités de feuilles mortes, fleurs fanées, petites branches et tontes de gazon
- Sacs d'ordures ménagères
- Couches-culottes, lingettes
- Objets en plastique hors emballage : cintres, brosses à dents, rasoirs...
- Vaisselle et verre cassés